



Cité à la fois **industrielle** et **touristique** de la côte normande, la Ville du Tréport a accueilli au début des années 80 des familles venues s'installer lors de la construction du site électro-nucléaire de Penly. C'est tout un quartier de la ville qui s'est développé.

Désireuse de préserver une population conséquente en résidence principale, alors que le nombre de logements en résidence secondaire augmente, la **Ville du Tréport développe des projets** en vue d'attirer de nouvelles familles.

#### Contact : MAIRIE DU TRÉPORT

Adresse : rue François Mitterrand  
76470 LE TRÉPORT  
T +33 2 35 50 55 20  
Site Internet : [www.ville-le-treport.fr](http://www.ville-le-treport.fr)

## Une opportunité pour le développement local

Depuis l'automne 2022, les Français vivent avec une épée de Damoclès au-dessus de leur tête : l'électricité risque d'être coupée en raison d'un manque de production.

Même si cette perspective s'est éloignée, ce phénomène est durement ressenti par tout un chacun. Il l'est encore plus au Tréport où l'on vit depuis plus de 30 ans à côté d'une centrale nucléaire dont les deux réacteurs ont récemment été arrêtés simultanément.

Le désarroi est renforcé par l'imminence de la construction en face de notre côte d'un monstrueux parc éolien dont on sait que la production électrique est non seulement intermittente, mais aussi onéreuse et préjudiciable à l'emploi local, des dizaines d'artisans-pêcheurs étant sacrifiés sur l'autel d'intérêts privés.

La perspective de la construction de deux réacteurs EPR à Penly est accueillie très favorablement par la municipalité du Tréport car elle bat en brèche les trois éléments qui viennent d'être cités : la production électrique nucléaire est programmable selon les besoins, elle est peu coûteuse et représente une formidable opportunité en terme d'emploi local, à la fois pour la population tréportaise déjà sur place et pour les nouveaux habitants venant s'installer dans la cité à la faveur du chantier puis de l'exploitation du site.

Ce nouveau projet pour Penly vient compléter les projets nourris par la Ville du Tréport pour les prochaines années.



Lorsque le projet de construction d'une centrale nucléaire à Penly a émergé dans les années 70, la population locale a, pour une part non négligeable, manifesté son désaccord. La méconnaissance et la crainte suscitée par cette technologie à l'époque a cristallisé les esprits.

Aujourd'hui, ce point de vue semble marginal car, depuis le début de la construction en 1981 et la mise en service dix ans plus tard, les habitants ont découvert le nucléaire, ont constaté la maîtrise des agents EDF et ont appris à connaître ces derniers et leurs métiers. Et pour cause : actuellement dans une quarantaine de familles Tréportaises, l'un des membres au moins est employé à la centrale de Penly. Cette entreprise fait tout simplement partie de l'environnement des Tréportais.

La culture du risque maîtrisé s'est ajoutée à la culture industrielle qui est la nôtre depuis le XIXe siècle. En effet, si la Ville du Tréport est connue pour son caractère touristique et son port de pêche, il ne faut pas oublier qu'une grande partie de ses actifs est actuellement employée dans l'industrie et principalement dans le secteur verrier et ses sous-traitants.

### **L'EMPLOI**

Depuis quelques mois, ces entreprises recrutent, mais depuis la fin des années 90, les effectifs ont fondu. Cela se ressent encore fortement sur les chiffres du chômage. Même si leur nombre a régressé depuis 2017, on compte encore 423 demandeurs d'emploi dont 270 en catégorie A sur la commune. Le taux de chômage dans la commune est de 13,9 % (source : INSEE 2019). Avec un taux de chômage de 10 % dans cette catégorie, le Département de Seine-Maritime se

trouve au-dessus de la moyenne nationale (8,9 % en France métropolitaine).

La municipalité du Tréport voit dans le projet d'installation de deux EPR à Penly, l'occasion pour une partie de ses administrés d'intégrer une entreprise reconnue pour l'excellence de sa filière. En effet, la filière nucléaire est créatrice d'emplois. À ce jour, on recense 800 agents EDF et 470 employés de prestataires sur le site de Penly.

On estime à 8 000 le nombre de salariés sur le chantier si le projet de construction de deux EPR de type 2 est retenu sur le site de Penly et qu'il intervient en même temps que la procédure de grand carénage, avec un objectif de 50 % d'emploi local. De plus, chaque emploi créé dans le secteur nucléaire conduit à 3,2 emplois directs et indirects (source : Syndicat Français de l'Énergie Nucléaire), ce qui contribuera aussi à donner une nouvelle dynamique au territoire.

### **LA FORMATION**

Pour intégrer ces effectifs, les Tréportais doivent être formés. Le Conseil Régional travaille sur ce point par le biais d'une commission dédiée et des filières ont déjà ouvert en septembre dernier dans les établissements dieppois situés à moins de 30 km du Tréport.

Avec un taux de scolarisation de 91,3 % chez les 15-17 ans et un taux qui descend à 23 % chez les 18-24 ans (source INSEE 2019), la Ville du Tréport dispose d'un solide réservoir de population susceptible d'être formée.

Les formations proposées doivent concerner à la fois les actifs en recherche d'emploi, les personnes à la recherche d'une reconversion, mais aussi les jeunes en formation initiale, garantissant ainsi

la présence sur le chantier puis en phase d'exploitation de salariés aux profils et d'âges variés. Cela doit aussi être l'occasion de repenser de manière plus globale l'offre de formation locale afin de ne pas pénaliser les autres entreprises dans leur politique de recrutement et de confortement de leurs effectifs.

### **LE LOGEMENT ET LES SERVICES**

La Ville du Tréport est aussi désireuse d'accueillir de nouvelles populations, comme elle a su le faire par le passé.

Pour ce qui est du logement, la Ville du Tréport dispose de 433 logements vacants et de 1486 logements en résidence secondaire ou en location saisonnière. Ces chiffres datent de 2019 et le nombre de meublés touristiques a fortement évolué à la hausse ces dernières années. Une partie des logements actuellement vacants pourrait, par des mesures incitatives, être dévolue à l'accueil des salariés venant de manière temporaire sur le chantier et bénéficier après leur départ à la population locale. Le tout devrait être organisé de manière à ne pas pénaliser l'économie touristique en place.

Par ailleurs, la Ville du Tréport travaille sur le projet « Le Tréport 2030 » qui vise à la refonte du quartier des Terrasses. L'objectif est d'y développer, avec le bailleur social 3F Normandie et dans le cadre de l'accession à la propriété, un habitat locatif sous forme de pavillons avec jardin.

Des terrains ont été identifiés à proximité pour être proposés à des promoteurs dans le cadre de l'édification d'un habitat individuel en accession à la propriété. Les salariés ayant vocation à rester sur le territoire de manière durable y trouveraient un cadre de vie agréable à moins de vingt minutes de transport de leur lieu de travail. Il

suffirait pour cela que ces terrains ne soient pas pris en compte dans le cadre de l'objectif « zéro artificialisation nette », comme en a déjà décidé le Sénat pour le site de Penly.

Dans le cadre de ce projet « Le Tréport 2030 », il est également envisagé de construire une nouvelle école primaire installée à proximité de l'école maternelle, du collège et du lycée pour créer une véritable cité scolaire. L'espace socio-culturel l'Ancre, particulièrement dynamique et à l'origine d'une forte offre sportive et culturelle y bénéficiera de locaux à sa mesure. Pour mener à bien ce projet dans lequel les nouveaux salariés d'EDF Penly trouveraient pleinement leur place, la Ville du Tréport a déjà entrepris des démarches en vue de la maîtrise foncière.

### **LE CADRE DE VIE**

La Ville du Tréport est connue pour son caractère balnéaire et touristique. Située à un peu plus de 80 km de Rouen et d'Amiens, elle est à moins de 3 h de Paris et la municipalité œuvre à la remise en service de la ligne SNCF Le Tréport-Abbeville permettant une liaison rapide en direction à la fois du Nord de la France et de la Gare du Nord à Paris.

La récente pandémie a, une fois de plus, mis en avant les atouts de la commune aux yeux d'une population citadine en quête d'un cadre de vie agréable en bord de mer, à la campagne, sans être trop éloigné des grandes métropoles. Ce n'est pas un hasard si le nombre de résidences secondaires s'est envolé ces dernières années, dopé par des familles désireuses de profiter dès à présent d'un lieu de vie occasionnel, dédié au télétravail (le déploiement de la fibre depuis 2019 sur la commune n'y est pas étranger) ou acquis en vue de le transformer en

résidence principale, l'heure de la retraite venue.

Depuis plusieurs années, la Ville du Tréport a multiplié les efforts pour proposer des activités tant à ses administrés qu'à ses visiteurs et les nouveaux habitants s'en réjouissent.

Le label « Ville active et sportive », reconduit en 2022 avec « 3 lauriers », atteste du dynamisme de la ville dans ce domaine. Le Label « Ville prudente » avec « 4 cœurs », met en avant la qualité du réseau routier et de son partage entre les différents utilisateurs. Le tissu associatif, fort de plus de 70 structures, est aussi le témoin d'une ville où il fait bon vivre, de même que la politique culturelle développée tout au long de l'année et les nombreuses actions mises en place dans le cadre scolaire.

### LA FISCALITÉ

L'installation des deux premières tranches de la centrale électro-nucléaire de Penly a généré des recettes fiscales conséquentes, mais cette manne n'a profité qu'à une partie très restreinte du territoire : les deux communes où la centrale est implantée.

Depuis 2011 les FDPTP (Fonds De Péréquation de la Taxe Professionnelle) ont été réformés et ces dispositifs sont désormais gérés au niveau départemental. Dans ce cadre, le Conseil Départemental répartit le FDPTP entre les communes et EPCI défavorisés par la faiblesse de leur potentiel fiscal selon la législation.

Il conviendrait de revoir cette question pour une plus juste répartition de ces fonds. En effet, le PPI (Plan Particulier d'Intervention) concerne les territoires situés dans un rayon de 20 km autour d'une centrale. Il s'accompagne de

mesures de prévention et d'information des populations au sujet du risque nucléaire. On considère donc que les habitants des communes situées dans ce périmètre doivent être placés dans ce dispositif particulier en raison du risque. Pour autant, ces communes peuvent ne pas bénéficier des retombées fiscales et elles en sont même totalement exclues pour peu qu'elles se situent dans un autre Département que celui d'implantation. Il y a donc là une incohérence qui mériterait d'être corrigée.

### EN CONCLUSION

***La Ville du Tréport a beaucoup à apporter aux salariés embauchés, de manière temporaire ou pérenne, sur le site de la centrale de Penly dans le cadre du projet de construction de deux EPR.***

***Sa population peut aussi profiter des opportunités qui lui seraient offertes dans ce cadre. C'est un véritable échange « gagnant-gagnant » qui se profile dès à présent dans le cadre de la réflexion déjà entamée.***

***Contrairement au projet de parc éolien en mer, qui lui a été imposé à marche forcée, qui tant sur le fond que sur la forme est parvenu à faire l'unanimité contre lui, ce projet suscite l'adhésion.***

***La Ville du Tréport serait fière de prendre toute sa part dans ce cercle vertueux et d'être associée à la relance du programme nucléaire en France et, particulièrement, des deux réacteurs envisagés sur le site de Penly. Elle prendrait ainsi toute sa part dans la volonté de produire de manière durable, fiable et pilotable une énergie décarbonée.***

